



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/32

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIL 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2021**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 juin 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,  
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 mai 2021.**

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 juin 2021.*

Membres présents	21
Membres représentés	8
Abstention (s)	1
Votants	28
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président,

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
PRÉSIDENCE  
Lionel LARRÉ.

Publié le :

13 JUIL. 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

12 JUIL. 2021